



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026

Délibération n° DEL 2026-038

Le **21/04/2026** à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry, dûment convoqué le **15/04/2026**, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la salle communale l'Ellipse, 140 rue Villa Mary sous la présidence de M. Cédric MERLOT, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Présents : 29**

MERLOT Cédric, Maire, POIRIER Patrice, MICHALOT Sandrine, BUIRON Christophe, BIGAND Martine, BERNARD Pierre, adjoints, HERRERO Sabine, DURAND Patrick, SECRET Michel, PERREARD Benoît, COUSIN Corinne, PORCHET Alexandre, GANDY Christophe, LOFFEL Delphine, ESCURE Laurent, LACHENAL Yann, JACQUEMOUD Emmanuelle, FERNANDO Adeline, VILLARD Marie, SAUZE Myriam, NUNES Maud, BARBIER Claude, CHEVALIER Laurent, LASSALLE Déborah, RODRIGUEZ Sandrine, DERELI Elmas, DE VIRY François, BARTHASSAT Gary, DUPONT Lorelei.

**Procurations : 0**

**Absents : 0**

**Secrétaire :**

MICHALOT Sandrine

**Publicité :** Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- Transmission à la préfecture le 07/05/2026
- Publication le 07/05/2026

**Objet : COMMISSIONS COMMUNALES SPECIALISEES - Création et élection des membres**

M. le Maire explique à l'assemblée, qu'en vue de la discussion préparatoire de certaines affaires de sa compétence et de la préparation de ses décisions, le conseil municipal peut créer des commissions communales, prévues à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les commissions sont composées du maire, qui est président de droit, et de conseillers municipaux élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle. Il est proposé au conseil municipal de fixer le nombre des commissions thématiques, leur composition, et d'en élire les membres.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue d'assurer la bonne marche des services municipaux, à créer des commissions communales,

Considérant que l'élection des membres de chacune des commissions, a lieu à scrutin secret, sauf si l'assemblée en décide autrement, à l'unanimité,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Article 1 :**

Décide de créer, pour la durée du mandat, les commissions communales suivantes :

1. Commission « Enfance - Education »
2. Commission « Sociale et santé »
3. Commission « Urbanisme et aménagement »
4. Commission « Patrimoine bâti, équipements sportifs »
5. Commission « Finances »
6. Commission « Communication »
7. Commission « Vie sociale, culturelle et sportive »
8. Commission « Commerce de proximité et implication citoyenne »
9. Commission « Environnement, agriculture et espaces verts »
10. Commission « Voirie »

**Article 2 :**

L'assemblée décide, à l'unanimité, pour chacune des commissions, de ne pas procéder à une élection à bulletins secrets, mais à mains levées. Elle procède ensuite à l'élection des membres de chacune des 10 commissions.

A l'issue des votes, la composition des commissions est la suivante :

COMMISSION	COMPOSITION
<b>Enfance - Education</b>	POIRIER Patrice ..... (29 voix) BERNARD Pierre..... (29 voix) LOFFEL Delphine ..... (29 voix) LACHENAL Yann ..... (29 voix) SAUZE Myriam..... (29 voix) RODRIGUEZ Sandrine ..... (29 voix) DUPONT Lorelei ..... (29 voix)
<b>Sociale et santé</b>	MICHALOT Sandrine..... (29 voix) HERRERO Sabine ..... (29 voix) COUSIN Corinne..... (29 voix) PORCHET Alexandre ..... (29 voix) LOFFEL Delphine ..... (29 voix) VILLARD Marie ..... (29 voix) SAUZE Myriam ..... (29 voix) RODRIGUEZ Sandrine ..... (29 voix) DERELI Elmas ..... (29 voix) DE VIRY François..... (29 voix)
<b>Urbanisme et aménagement</b>	BUIRON Christophe ..... (29 voix) DURAND Patrick ..... (29 voix) LOFFEL Delphine ..... (29 voix) LACHENAL Yann ..... (29 voix) JACQUEMOUD Emmanuelle ..... (29 voix) VILLARD Marie ..... (29 voix) RODRIGUEZ Sandrine ..... (29 voix) DUPONT Lorelei ..... (29 voix)
<b>Patrimoine bâti, équipements sportifs</b>	BUIRON Christophe..... (29 voix) BIGAND Martine ..... (29 voix) HERRERO Sabine ..... (29 voix) DURAND Patrick ..... (29 voix) BARBIER Claude ..... (29 voix) BARTHASSAT Gary ..... (29 voix)
<b>Finances</b>	BIGAND Martine ..... (28 voix) POIRIER Patrice ..... (28 voix) BUIRON Christophe..... (28 voix) HERRERO Sabine ..... (28 voix) DURAND Patrick ..... (28 voix) GANDY Christophe ..... (28 voix) CHEVALIER Laurent ..... (28 voix) DE VIRY François..... (28 voix) (28 voix pour et 1 abstention (RODRIGUEZ Sandrine))
<b>Communication</b>	BIGAND Martine ..... (29 voix) BERNARD Pierre..... (29 voix) FERNANDO Adeline..... (29 voix) SAUZE Myriam ..... (29 voix) NUNES Maud ..... (29 voix) CHEVALIER Laurent ..... (29 voix) DE VIRY François..... (29 voix)

<b>Vie Sociale, culturelle et sportive</b>	BERNARD Pierre..... (29 voix) MICHALOT Sandrine..... (29 voix) HERRERO Sabine ..... (29 voix) COUSIN Corinne..... (29 voix) ESCURE Laurent..... (29 voix) JACQUEMOUD Emmanuelle ..... (29 voix) RODRIGUEZ Sandrine ..... (29 voix) DUPONT Lorelei ..... (29 voix)
<b>Commerce de proximité et implication citoyenne</b>	BERNARD Pierre..... (29 voix) MICHALOT Sandrine..... (29 voix) COUSIN Corinne..... (29 voix) LOFFEL Delphine ..... (29 voix) ESCURE Laurent..... (29 voix) NUNES Maud ..... (29 voix) LASSALLE Déborah..... (29 voix) DERELI Elmas ..... (29 voix) BARTHASSAT Gary ..... (29 voix)
<b>Environnement, agriculture et espaces verts</b>	DURAND Patrick ..... (29 voix) PERREARD Benoît ..... (29 voix) JACQUEMOUD Emmanuelle ..... (29 voix) VILLARD Marie ..... (29 voix) LASSALLE Déborah..... (29 voix) BARTHASSAT Gary ..... (29 voix)
<b>Voirie</b>	SECRET Michel ..... (29 voix) DURAND Patrick ..... (29 voix) PERREARD Benoît ..... (29 voix) LOFFEL Delphine ..... (29 voix) VILLARD Marie ..... (29 voix) BARBIER Claude ..... (29 voix) BARTHASSAT Gary ..... (29 voix)

S'agissant de la commission « Sociale et santé », Mme RODRIGUEZ constate, qu'elle comprend plus de membres que la commission « Enfance-Education », mais qu'il n'est pas prévu plus de sièges, pour la minorité. Elle demande si le nombre de sièges, pour la minorité, ne devrait pas augmenter proportionnellement. Si l'on applique strictement un scrutin à la proportionnelle au plus fort reste, la liste « Viry en action » pourrait obtenir 2 sièges. M. MERLOT propose de porter le nombre d'élus de la commission à 10 membres et que Mme RODRIGUEZ soit intégrée à la liste soumise au vote.

S'agissant de la commission « Urbanisme et aménagement », M. De VIRY demande, si elle sera compétente pour travailler sur le schéma de cohérence territorial élaboré par le pôle métropolitain du Genevois ? M. MERLOT lui confirme qu'aucune autre commission spécifique n'est prévue pour travailler sur ce sujet.

---

Résultat du vote :

Pour :	Contre :	Abstention :
--------	----------	--------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Cédric MERLOT

Signé

La secrétaire,  
Sandrine MICHALOT

Signé